



Comité Syndical

Convocation du 17 Novembre 2016

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le 1er Décembre 2016, dans la Salle Polyvalente du Subdray.

Présents

Délégués titulaires / communes :

M. Alain MAZÉ (ANNOIX), M. Alain BLANCHARD (AVORD), M. Jean-Marc LORGNIER (AZY), M. Jean-Pierre CHALOPIN (BERRY-BOUY), Mme Jennifer DA SILVA (BOURGES), M. Pierre MALLERON (CHAUMOUX-MARCILLY), M. Serge JEANZAC (CIVRAY), M. Guy CHABRILLAT (FUSSY), Mme Corinne SUPLIE (LE SUBDRAY), M. Claude LELOUP (LES AIX D'ANGILLON), M. Bruno DIDELOT (LUNERY), Mme Véronique BRISSON (MAREUIL-SUR-ARNON), M. Jean-Michel DAMIEN (MARMAGNE), M. Narcisse PHILIPPE (MENETOU-SALON), M. Pierre FABRE (MOULINS-SUR-YEVRE), M. Bernard JACQUEMIN (OSMOY), Mme Nicole PINSON (PARASSY), M. Michel BONNET (PRIMELLES), M. Marc BOUVELLE (SAVIGNY-EN-SEPTAINE), Mme Marie-Françoise LOISEAU (SOYE-EN-SEPTAINE), Mme Josette LECAS (SAINT DOULCHARD), M. Alain BARDIN (SAINT GEORGES SUR MOULON), M. Jean-François LOURY (SAINT MARTIN D'AUXIGNY), M. Frantz CARON (SAINT MICHEL DE VOLANGIS), M. Roland GOGUERY (TROUY), M. Michel AUDEBERT (VASSELAY), Monsieur René THOMAS (VIGNOUX-SOUS-LES-AIX), M. Arsène ALEXANDRE (VILLABON), Mme Colette LOZACH-SIRET (VILLENEUVE-SUR-CHER), M. Dominique TROUWAERT (VILLEQUIERS),

Délégués suppléants / communes avec voix délibérative :

Mme Martine GOUDIN (FARGES-EN-SEPTAINE), Mme Caroline THOMAS (PLAINPIED-GIVAUDINS), Mme Valérie THEPIN (QUANTILLY), M. Christophe DAUGERON (RIANS), M. Philippe CHARRETTE (SAINT-FLORENT-SUR-CHER), Mme Marylène NOYER-MOREIRA (SAINT-PALAIS), Mme Corinne LEFEBVRE (VORLY),

Délégués titulaires / communautés de communes et communauté d'Agglomération :

M. Camille DE PAUL (CC TERROIRS D'ANGILLON), Mme Véronique BRISSON (CC FERCHER PAYS FLORENTAIS),

Délégué suppléant / communautés de communes et communauté d'Agglomération, avec voix délibérative :

Mme Danielle METIVET (CC LA SEPTAINE),

Délégués du Conseil Départemental :

Mme Irène FELIX (Conseil Départemental - Canton Bourges II), M. Pascal MEREAU (Conseil Départemental - Canton Avord), M. Philippe CHARRETTE (Conseil Départemental Canton Chârost), M. Fabrice CHOLLET (Conseil Départemental - Canton St Martin d'Auxigny), Mme Nicole PROGIN (Conseil Départemental - Canton Chârost), M. Patrick BARNIER (Conseil Départemental - Canton Trouy).

Pouvoirs :

De Mme Zéhira BEN AHMED (Conseil Départemental-Bourges III) à M. Pascal MEREAU (Conseil Départemental-Avord),

De M. Jacques FLEURY (Conseil Départemental - Canton Bourges IV) à M. Dominique TROUWAERT (VILLEQUIERS),

De Mme Michèle CAULLIER (VORNAY) à M. Serge JEANZAC (CIVRAY),

De M. Philippe JOLIVET (SAINT-GERMAIN DU PUY) à Mme Martine GOUDIN (FARGES-EN-SEPTAINE),

De Mme Corinne CHARLOT (Conseil Départemental-Trouy) à M. Fabrice CHOLLET (Conseil Départemental-St Martin d'Auxigny),

De Mme Anne-Gaëlle LESPAGNOL (NOHANT EN GOUT) à M. Arsène ALEXANDRE (VILLABON),

De M. Armand KOSZEK (MEHUN SUR YEVRE) à M. Alain MAZÉ (ANNOIX).

Délégués suppléants (communes ou CC) sans voix délibérative (en présence du délégué titulaire) :

M. Bruno FOUCHET (LE SUBDRAY), Mme Marie-José CHEVRIER (OSMOY), M. Nicolas LEMOINE (VILLENEUVE-SUR-CHER), M. Michel BONNET (CC FERCHER PAYS FLORENTAIS).

Étaient excusés :

Mme Céline SIROT (BRECY), M. Alain GOUGNOT (FARGES-EN-SEPTAINE), Mme Jacqueline D'AMECOURT (JUSSY-CHAMPAGNE), Mme Sophie RASSION (LA CHAPELLE ST URSIN), M. Bernard GINDRE (LAVERDINES), Mme Catherine VIAU (LISSAY LOCHY), M. Armand KOSZEK (MEHUN SUR YEVRE), Mme Anne-Gaëlle LESPAGNOL (NOHANT EN GOUT), Mme Céline HENG (PIGNY), M. Fabrice CHABANCE (PLOU), Mme Béatrice DAMADE (QUANTILLY), M.

Christophe DRUNAT (RIANS), Mme Marie-Claire BRISSEZ (SOULANGIS), Mme Chrystèle GOND (SAINT ELOY DE GY), M. Philippe JOLIVET (SAINT-GERMAIN DU PUY), M. Bernard OZON (SAINT PALAIS), Mme Solange LEJUS (SAINTE SOLANGE), Mme Michèle CAULLIER (VORNAY), M. Pierre-Etienne GOFFINET (CC LA SEPTAINE), Mme Zéhira BEN AHMED (Conseil Départemental - Canton Bourges III), M. Jacques FLEURY (Conseil Départemental - Canton Bourges IV), Mme Corinne CHARLOT (Conseil Départemental - Canton Trouy), M. Jean-François MERE (ALLOGNY), M. Bruno LECOMTE (AVORD), M. Alain BARDEAU-FERRIEUX (BOURGES), Mme Magalie CACHO (BRÉCY), Mme Joëlle LABOISSE (FUSSY), Mme Claudie LECOMTE (LA CHAPELLE-SAINT-URSIN), M. Daniel JADEAU (MARMAGNE), M. Jean-Louis SALAK (MEHUN-SUR-YÈVRE), M. Marcel MAZENOUX (NOHANT-EN-GOUT), Mme Valérie FRANCOIS (PARASSY), M. Jean-Luc GRUNDHEBER (PLOU), M. Christian SACHET (SOULANGIS), Mme Annie LAUVERJAT (SAINT-ELOY DE GY), M. Georges LAMY (SAINTE-SOLANGE), Mme Gaëlle FAUCARD (VASSELAY), Mme Agnès SINSOULIER-BIGOT (Conseil Régional), M. Pascal AUPY (Ad2T), M. Ludovic AZUAR (Ad2T), M. Franck SEREZAC (Ad2T), Mme Véronique FENOLL (Ad2T, SIRDAB, SCB), M. Alain BRUNAUD (CCI), Mme Martine PARISSÉ (CCI), Mme Béatrice RENON (CAUE).

Assistaient également à la réunion :

M. Joël CROTTÉ (Conseil Régional), M. Alain BARREAU (Chambre de métiers), M. Fabrice GINALHAC (Chambre d'Agriculture), M. Loïc RICHER (Pays de Bourges), Mme Florence BARILLON (Pays de Bourges), Mme Claire SCHNEIDER (Pays de Bourges), Mme Marion de LATUDE (Pays de Bourges).



Le Président du Pays de Bourges remercie l'ensemble des membres et plus particulièrement Corinne SUPLIE, Maire de la commune, qui a bien voulu recevoir l'assemblée et lui laisse la parole pour présenter la commune en quelques mots.

Puis, Alain MAZÉ propose d'évoquer les différents points à l'ordre du jour, après avoir cité les thèmes identifiés.

Ordre du jour :

I- Procès-Verbal du Comité Syndical du 4-10-16 :

- Approbation,

II- Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de Bourges (CRST) :

- Point sur les dossiers en cours,

- Validation de dossiers,

III- Programme LEADER,

IV- Analyse prévisionnelle du Compte Administratif 2016 et Orientations Budgétaires 2017,

V- Cotisations 2017,

VI- Questions Diverses

(Voir les documents se rapportant à la réunion sur le site Internet du Pays de Bourges: [Accueil](#)>[Agenda](#)>[voir le calendrier](#)>1 décembre 2016)

I- Procès-Verbal du Comité Syndical du 4 octobre 2016 :

- Approbation

Aucune remarque n'étant formulée quant au Procès-Verbal du Comité Syndical du 4 octobre dernier, celui-ci est approuvé à l'unanimité, par les membres de l'assemblée délibérante.

(à télécharger : [accueil](#)>[organisation administrative](#)>[procès-verbaux téléchargeables](#))

II- Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de Bourges 2014-2019 (CRST) :

1- Point sur les dossiers en cours :

En premier lieu, Loïc RICHER signale à l'assemblée l'avancée des dossiers, après l'envoi de ces derniers au Conseil Régional du Centre-Val de Loire.

1-1 Dossiers validés par le Pays et qui vont passer en Commission Permanente Régionale :

Fiche - Action	Opération	Maître d'Ouvrage	Investissement (I) ou Fonctionnement (F)	Coût réel HT ou TTC	Coût retenu HT (TTC si le MO ne récupère pas la TVA)	HT-TTC	Taux maxi	Subvention régionale maxi	Délibération du Pays en ... du ...	Date de passage en CP
5	Acquisition d'un moulin à farine pour production de farines et de semoules	EARL Sylvain PASQUET à Civray	I	11818,00	11600,00	HT	25	2 900	CS du 30/06/15	en attente de documents complémentaires de M. PASQUET avant passage en CP
32	Elaboration d'un plan de Gestion différenciée sur la commune	Baugy	F	15372,00	3750,00	TTC	80	3 000	B du 6-09-16	en attente de passage en CP du 20/01/17
32	Elaboration d'un plan de Gestion différenciée sur la commune	Vignoux-sous-les-Aix	F	3888,00	2500,00	TTC	80	2 000	B du 6-09-16	en attente de passage en CP du 20/01/17
32	Elaboration d'un plan de Gestion différenciée sur la commune	Fussy	F	3888,00	2500,00	TTC	80	2 000	B du 6-09-16	en attente de passage en CP du 20/01/17
4	Création d'une ligne de traitement de semence	Gaec du Coudray (Civray)	I	15589,41	15428,57	HT	35	5 400	B du 6-09-16	en attente de passage en CP du 20/01/17
4	Acquisition d'une bineuse tractée	LOISEAU Philippe (Civray)	I	13503,00	13429,00	HT	35	4 700	B du 6-09-16	en attente de pièces complémentaires de M. LOISEAU avant passage en CP
35-1	Isolation de l'école maternelle	Rians	I	181698,00	58200,00	HT	50	29 100	B du 6-09-16	en attente de passage en CP du 20/01/17
32	Acquisition d'un désherbeur thermique	Rians	I	6000,00	6000,00	HT	40	2400	CS du 4-10-16	en attente de passage en CP du 20/01/17
20	Création d'un accueil périscolaire	Menetou-Salon	I	596142,00	155500,00	HT	20	31 100		en attente de pièces complémentaires de la commune avant passage en CP
35-2	Création d'un accueil périscolaire	Menetou-Salon	I	596142,00	155500,00	HT	10	15 500	B du 6-09-16	

1-2 Dossiers validés en Bureau du 3 novembre 2016 et en attente d'une date de passage en Commission Permanente Régionale :

Puis le Président informe l'assemblée de la validation d'un dossier CRST qui a eu lieu à la dernière réunion de Bureau.

Délibération n°B/03-11-16/21 Validation de dossiers CRST 2014-2019

Fiche - Action	Opération	Maître d'Ouvrage	Investissement (I) ou Fonctionnement (F)	Coût réel HT ou TTC	Coût retenu HT (TTC si le MO ne récupère pas la TVA)	HT-TTC	Taux maxi	Subvention régionale maxi
24-1	Etude pour l'Élaboration d'un PLH de la CC en Terres Vives	CC en Terres Vives	F	43 110,00	43 000,00	TTC	50	21500

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau valident, à l'unanimité, le projet présenté ci-dessus au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2014-2019 du Pays de Bourges.

1-3 « ID en Campagne » devient « A VOS ID »

Loïc RICHER informe les membres qu'il y a une évolution du règlement du programme « ID en campagne » qui devient « A vos ID ».

Il expose la dernière réunion qui a eu lieu à l'Hôtel de Région le Vendredi 2 Septembre 2016, sous la présidence de Charles FOURNIER, VP au Conseil Régional du Centre-Val de Loire et délégué à la démocratie, aux initiatives citoyennes, au développement rural, à la coopération et à l'égalité.

Au titre de la politique des CRST, le dénominateur « ID en Campagne » va évoluer pour intégrer les CRST Agglomération. L'enveloppe de 10%, mobilisée au titre des CRST, sera modulée selon les territoires.

⇒ Nouveaux Critères d'éligibilité :

- Projet pérenne, en termes d'emplois, d'activités, de services
- S'inscrire dans un travail partenarial, coopératif (élaboration et mise en œuvre)
- Répondre aux thématiques retenues

⇒ Nouveaux Thèmes :

- Promouvoir les dynamiques économiques locales (*économie circulaire, nouveau produit/offre touristique, prémices de GPECT, le lancement de nouveau lieu collaboratif de travail,...*)
- Expérimentations en faveur du maintien et du développement des services
- La construction de villes et campagnes durables pour réduire l'empreinte écologique (ex : jardins partagés, habitat participatif, participation des habitants,...)
- La structuration de filières et systèmes alimentaires du territoire
- Le renouvellement des formes d'expression de la population (ex : comment associer les citoyens dans les projets SCOT,...)

⇒ Modalités :

- Maintien de la part, soutien à l'investissement selon le cahier de charges (50% de l'enveloppe mobilisée).
- Possibilité d'accompagner les futures initiatives sur une période de 3 ans, renouvelable sous certaines conditions.
- Maintien du plancher : 2000 € par projet dans l'initiative
- Subvention maximale par initiative : 60 000 €

Il signale également qu'il y a une évolution de l'enveloppe régionale qui est réservée à « A vos ID » au sein du CRST 2014-2019 du Pays de Bourges

Courrier reçu le 2 Novembre en date du 26 octobre 2016

Fonds initial mobilisé 587 000 €		Fonds réactualisé 350 000 € 13 Octobre 2016	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
293 500 €	293 500 €	13 000 € réservés au fonctionnement et à l'animation du dispositif régional	
		168 500 €	168 500 €
Le différentiel de 237 000 € de fonds régionaux est réaffecté au sein de « l'enveloppe fongible » ¹ du CRST 2014/2019 en crédit d'investissement		<i>Fonds régionaux actuellement mobilisés [83 518 €]</i>	Fonds régionaux actuellement mobilisés [79 700 €]
		Solde 84 982 €	Solde 88 800 €

Fonctionnement : Récapitulatif des dossiers présentés au titre de l'appel à projet « ID en campagne »

Chef de file	Projet	Fonds régionaux mobilisés
Mairie de Menetou	« Uchronie de Salon »	18 228 €
Pays de Bourges	« Ferme - Abeille – Biodiversité : Un projet territorial et partenarial pour favoriser la biodiversité en Champagne Berrichonne »	22 991 €
Syndicat mixte interdépartemental du Canal du Berry SMICB	« Projet d'animation et de protection patrimoniale du canal de Berry »	31 400 €
CCAS de Saint-Florent-sur-Cher	Création d'une épicerie sociale sur la commune de Saint-Florent-sur-Cher	18 361 €
ARPPE en Berry	L'ECO des crèches	43 940 €
ADDEAR 18	Mise en œuvre d'un dispositif d'espaces tests agricoles pour favoriser l'installation progressive en agriculture biologique et paysanne	27 366 €
Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher	Dispositif d'accueil de nouveaux arrivants	33 300 €

Investissement : Récapitulatif des dossiers présentés au titre de l'appel à projet « ID en campagne »

AMENAGEMENT D'UN 2EME SITE D'EXPLOITATION MARAICHERE A SAINT ELOY DE GY	L'ENTRAIDE BERRUYERE	79 700 €
---	----------------------	----------

« À vos ID » devient un projet global pour l'ensemble des Contrats de Pays et d'Agglomération :

Le Président propose de valider cet avenant n°1 au CRST.

Avenant n°1 joint en annexe

Délibération n°CS/1-12-16/22 Validation de l'avenant n°1 du CRST 2014-2019

Vu la délibération du 3 juillet 2014 n°CS/3-07-14/ 27 « Délégations d'attributions au Bureau et au Président »,

L'évolution du dispositif « A vos ID » impacte les fonds régionaux mobilisés au sein du CRST 2014-2019. Cette situation implique la rédaction d'un avenant qui prend en compte l'adaptation de l'enveloppe régionale mobilisée pour soutenir les projets éligibles au dispositif « A vos ID » à hauteur de 350 000 € et la réorientation de 237 000 € de fonds régionaux au sein de l'enveloppe de fongibilité.

Les membres du Comité syndical valident, à l'unanimité, l'avenant n° 1 du CRST 2014-2019, dont l'objet a vocation à intégrer les modifications contractuelles liées au dispositif ID en campagne, devenu « A VOS ID ».

2- Validation de dossiers :

Alain MAZÉ sollicite les élus afin de valider le nouveau dossier.

Délibération n°CS/1-12-16/23 Validation de dossiers CRST 2014-2019

Fiche - Action	Opération	Maître d'Ouvrage	Investissement (I) ou Fonctionnement (F)	Coût réel HT ou TTC	Coût retenu HT (TTC si le MO ne récupère pas la TVA)	HT-TTC	Taux maxi	Subvention régionale maxi
20	Création d'un accueil Jeunes en Terres Vives	CC en Terres Vives	I	614 974,00	351 500,00	HT	20	70 300

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical valident, à l'unanimité, le projet présenté ci-dessus au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2014-2019 du Pays de Bourges.

3- Demande de subvention Opération Plantons le Décor Nov/Déc 2016 au titre du CRST 2014-2019 :

Le Président indique aux élus que le Pays peut à nouveau solliciter le Conseil Régional afin de demander une subvention pour la deuxième tranche de l'opération Plantons le décor :

Délibération n°CS/1-12-16/24 Validation de la demande de subvention opération Plantons le décor nov/déc 2016 au titre du CRST 2014-2019

La demande de subvention porte sur la deuxième session de plantation de l'Opération Plantons le Décor soit pour Nov/Déc 2016.

Le projet concerne l'achat de plants et fournitures ainsi que les ateliers de plantation et de taille.

Le montant de la dépense étant de 41 091,64 € TTC et le taux d'aide porté à 80%, la subvention sollicitée est de 32800 €.

Pour la campagne de Novembre/Décembre 2016 :

Les membres du Comité Syndical sollicitent, à l'unanimité, une subvention auprès du Conseil Régional du Centre-Val de Loire, au titre de l'axe D « Action transversale : Stratégie régionale biodiversité », mesure 31 « Trame Verte et Bleue » du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2014-2019 du Pays.

Le montant de la subvention sollicitée est de 32 800,00 € selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Recettes
- Achat Plants + Fournitures (BAUCHERY) 40 711,64 €	- Conseil Régional = 32 800,00 € (Dépense éligible=41 000€)
- Animation Ateliers plantation et taille (NATURE 18) 380,00 €	- Autofinancement = 8 291,64 €
Total Coût TTC : 41 091,64 €	Total TTC : 41 091,64 €

Pour conclure la partie concernant le Contrat Régional de Solidarité Territoriale, Alain MAZE souhaite que les membres du Syndicat fassent remonter le plus rapidement leurs futurs projets afin de préparer au mieux le bilan à mi-parcours.

III- Programme LEADER :

Loïc RICHER indique que suite à un échange verbal avec les services de la Préfecture, la délibération à venir annule et remplace la Délibération « n°CS/04-10-16/19 - Validation de la mise en œuvre du GAL du Pays de Bourges » car il aurait fallu que le Pays fournisse à l'assemblée une copie de la convention type afin que chacun puisse valider en connaissance de cause.

Marion de LATUDE prend la parole afin d'expliquer à l'assemblée l'avancée de la mise en œuvre du Programme LEADER.

➤ **Préparation du conventionnement : Autorité de Gestion /GAL/ Organisme Payeur :**

Convention avec la liste des communes jointe en annexe

➤ **Composition du Comité de programmation :**

Collège privé = 10 membres titulaires + 10 membres suppléants :

- Chambre d'Agriculture 18,
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- Entraide Berruyère,
- Chambre de Commerce et de l'Industrie 18,
- Union Départementale des Associations Familiales 18,
- Générations Mouvement - les Aînés Ruraux,
- Atout Age,
- Bio Berry,
- Le Relais,
- La ligue de l'enseignement du Cher

Collège public = 9 membres titulaires + 9 membres suppléants :

- Bureau du Pays de Bourges (2+2),
- CC en Terres Vives,
- CC Terroirs d'Angillon,
- CC de La Septaine,
- CC FerCher Pays Florentais,
- CA Bourges Plus,
- Commune de Mehun-sur-Yèvre,
- Conseil départemental 18

➤ **Rappel de la Stratégie de Développement Local (SDL) :**

Fiche action	Sous-action	Enveloppe financière
Fiche 1 : L'alimentation : promouvoir le savoir-faire local, son image au cœur d'une dynamique « solidaire »	1.1 : Circuits courts : source de développement économique et local	510 000 €
	1.2 : Promouvoir l'essaimage de projets maraichers (par l'ESS et les citoyens)	
	1.3 : Développer l'accessibilité des produits bio et locaux dans la restauration hors domicile	
	1.4 : Produire et se nourrir : les Épiceries Sociales/solidaires, restaurants associatifs, ressourcerie, des vecteurs pour construire du lien social	
Fiche 2 : Mieux vieillir : Apporter une réponse « Individuelle globale au maintien à domicile »	2.1 : Identifier les besoins du secteur du maintien à domicile	300 000 €
	2.2 : Elaborer et mettre en œuvre un projet exemplaire d'habitats adaptés aux séniors, le « Bati Démonstrateur »	
	2.3 : Sensibiliser à adapter l'habitat pour « mieux vieillir » (énergétiquement) chez soi	
	2.4 : Favoriser l'essor de services liés au vieillissement de la population portés par l'ESS	
Fiche 3 : Développer la coopération pour ouvrir les horizons et faire évoluer les pratiques		60 000 €
Fiche 4 : Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation		130 000 €
		1 000 000 €

➤ **Préparation de l'installation du Comité de programmation : Rédaction du règlement intérieur du GAL**

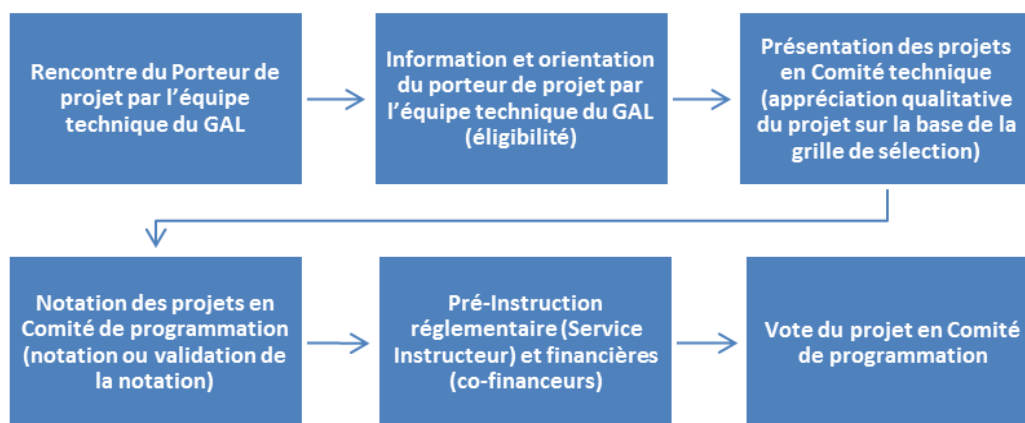
Différentes propositions :

- Création d'un Comité technique de sélection pour une première analyse des projets avant programmation en Comité de programmation ;
- Création d'un Comité de suivi-évaluation pour évaluer la mise en œuvre du programme et sa cohérence avec la stratégie ciblée, de façon « *in itinere* » ainsi que dans les phases intermédiaire et finale du programme ;
- Création d'un réseau d'Ambassadeurs pour parrainer les projets et faire connaître auprès des réseaux institutionnels et économiques de leur entourage la stratégie LEADER et le plan de développement du programme ainsi que les opportunités de financements et d'appui aux porteurs de projets.

Ordre du jour pour des premiers Comités de programmation (décembre 2016)

1. Mise en place du Groupe d'Action Locale
2. Présentation de la Stratégie Locale de Développement
3. Présentation de la maquette financière par fiche action et validation de règles de financement
4. Présentation du rôle du Comité de programmation
 - a. Les différentes instances
 - b. Un comité de programmation « type »
 - c. Rôle du Comité de programmation dans le cycle de vie d'un projet
 - d. Rôle du Comité de programmation dans la communication LEADER
 - e. Election du Président du Comité de programmation
 - f. Election du Vice-président du Comité de programmation
5. Désignation du représentant du GAL au Comité de suivi régional FEADER
6. Présentation du rôle du Comité technique de sélection
7. Présentation du rôle du Comité de suivi-évaluation
8. Approbation du règlement intérieur du GAL
9. Elaboration de la procédure et des critères de sélection des opérations

Elaboration de la procédure et des critères de sélection des opérations



➤ Dossiers en cours :

Financement du Poste LEADER :

Porteur de projet : Pays de Bourges

Demande de financement à 100% au titre de la fiche 4 :

- 21 533.27 € pour l'année 2016 (7 mois),
- Une demande sera faite chaque année.

Le dossier est en cours d'instruction à la DDT 18.

Construction d'une Epicerie Sociale et Solidaire (ESS) :

Porteur de projet : Communauté de communes en Terres Vives.

Réhabilitation d'un bâtiment devant abriter une ESS, une Maison de Services à la Population et un Espace Jeune.

Fiche SDL : 1.4

Coût total des travaux : 487 850 €.

Montant éligible : 156 250 € (plafond) → Dépense publique maximale : 125 000 € (80%)

Un RDV a été pris avec B. ROUSSEAU, F. AUTISSER et N. LAVAURE.

La CCTV est en train de renseigner le dossier CERFA et souhaiterait un passage en Comité de programmation le plus vite possible pour pouvoir engager les travaux avant la fin de l'année.

Développer l'accessibilité des produits bio et locaux à tous :

Porteur de projet : Association Bio Berry.

Fiche SDL : 1.3

Coût total du projet : 80 000 €.

Demande : 40 000 €.

Bio Berry est en train de rédiger sa fiche d'intention de projet.

➤ Dossiers à venir

Aide à l'investissement pour aménager un site d'exploitation maraîchère afin de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en difficulté et handicapées :

Porteur de projet : Association Entraide berruyère.

Fiche SDL : 1.2

Coût total des travaux : 199 140 €.

Délibération n°CS/1-12-16/25 Validation de la mise en œuvre du GAL du Pays de Bourges

Cette délibération annule et remplace celle du Comité Syndical du 4 octobre dernier - n°CS/04-10-16/19

L'Agent de Développement informe l'assemblée que les services de la Préfecture ont rappelé la non-transmission de la convention type, rédigée par les services régionaux. L'absence de ce document, annexé au document de travail envoyé aux élus pour le Comité Syndical du 4/10/16, ne permettait pas de prendre une décision en toute connaissance de cause.

Aussi, la convention a été transmise pour ce Comité Syndical et les membres sont sollicités pour valider la nouvelle proposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- autorisent le Syndicat Mixte du Pays de Bourges à porter le Gal ;
- approuvent la liste des communes composant le territoire du Gal ;
- approuvent le nom du GAL : « GAL du Pays de Bourges » ;
- autorisent le Président du Syndicat Mixte à présider le GAL ;
- désignent 3 représentants du Pays de Bourges tels que Marie-Françoise LOISEAU, Dominique TROUWAERT, Jennifer DA SILVA ;
- approuvent la convention ASP/Région Centre-Val de Loire/SMPB ;
- autorisent le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

IV-Analyse prévisionnelle du Compte Administratif 2016 et Orientations Budgétaires 2017,

Cf. les tableaux synthétiques en annexe

Loïc RICHER rappelle en quelques mots le débat d'Orientations Budgétaires 2016 et indique l'avancement des différents projets.

1. Analyse des Orientations Budgétaires 2016 :

a) Charges à caractère général :

- le maintien des locaux à Mehun-sur-Yèvre pour l'année à venir ainsi que différentes dépenses de maintenance,
- la communication sera orientée afin de promouvoir les études en cours et à venir du Syndicat, notamment la TVB, le projet Ferme Abeille Biodiversité, l'opération Plantons le Décor et l'Agenda 21,
- l'opération Plantons le décor va rentrer dans sa deuxième phase opérationnelle. Il convient de multiplier par 4 le fonds alloué à cette opération. Ce programme est financé à 80 % par le Conseil Régional du Centre-Val de Loire au titre du CRST.

- *La commune de Mehun-sur-Yèvre a rénové l'ensemble des menuiseries extérieures (double vitrage bois) du bâtiment, occupé pour partie par l'équipe du Syndicat. Ces travaux ont fortement amélioré les conditions de travail pendant l'hiver (+4°C minimum).*
- *La communication a été mobilisée pour la réalisation d'une jaquette de présentation de la démarche TVB et Chloé FLOC'H, stagiaire pendant 6 mois au Pays, a réalisé une série de panneaux d'affichages concernant l'opération Ferme Abeille Biodiversité.*
- *La mobilisation des fonds concernant l'opération « Plantons le décor » a été multipliée par trois.*

b) Charges de personnel et suivi des études :

b-1) Le maintien des 3 agents titulaires a pour objet de poursuivre les différentes politiques territoriales :

- Suivi des différents projets rattachés à la stratégie de syndicat en lien avec le Conseil Régional (Promotion de l'opération Plantons le décor, de la Gestion Différenciée des Espaces Publics, de la valorisation des politiques de Gestions énergétiques, du projet Ferme Abeille Biodiversité,...),
- Poursuite des études engagées telle que la Trame Verte et Bleue (TVB) - L'étude va entrer dans la phase de définition des enjeux. L'implication des élus communautaires et des services à la définition du futur programme d'actions sera

essentiel pour identifier tous les projets d'aménagements localisés à proximité de réservoirs de biodiversité, de continuums et de corridors de la TVB.

- *Marion de LATUDE a mené à bien le lancement de la deuxième opération « Plantons le Décor » et l'animation de la TVB, avant de signer un nouveau contrat en tant qu'animatrice du programme LEADER.*
- *Le bureau d'études ECOSPHERE qui anime l'étude « Trame Verte et Bleue » a finalisé la première phase concernant le diagnostic et le relevé cartographique. La deuxième phase relative à la définition du programme d'actions sera présentée à la mi-décembre pour avis.*

b-2) L'Agenda 21, un enjeu pour les nouveaux territoires du Syndicat Mixte :

Cette étude est identifiée au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2014-2019. Elle a pour objet d'élaborer un diagnostic, de définir des enjeux partagés afin d'élaborer au final un programme d'actions. Ce travail rentre en résonance avec le challenge lié à l'appropriation de futures compétences et à la fusion d'EPCI représentés par les élus et leurs services. La finalité du travail est d'enrichir l'élaboration des futures maquettes contractuelles et financières à partager auprès des partenaires publics.

- *Le cahier des charges n'est pas formalisé, la définition du périmètre d'études est à définir. Cette situation est liée à la cohérence des périmètres de contractualisation, suite à l'élargissement des territoires (Étude non réalisée).*

b-3) La promotion des différentes actions menées à l'échelle du territoire de Ferme Abeille Biodiversité :

- Création d'un fonds stagiaire pour accompagner les projets des différents acteurs,
- Augmentation de l'aide financière pour la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher afin de conforter le développement des jachères et des semis intercultures.

- *Chloé FLOC'H a réalisé différents panneaux relatifs à l'opération « Ferme Abeille Biodiversité » afin notamment de les présenter sur un stand début juin lors du Printemps de l'écologie à Bourges, organisé dans le cadre de la semaine européenne du Développement durable. En complément, elle a édité régulièrement des Newsletters auprès des membres des comités de pilotage et techniques du projet FAB. Cette dernière a enfin réalisé un protocole de suivi concernant la biodiversité de 3 sites de la zone FAB. La démarche de la FDGEDA de promouvoir la promotion des pollinisateurs à l'échelle du département s'inscrit dans cette dynamique.*

b-4) La poursuite de la mise en œuvre du programme européen LEADER :

Ce travail sera possible par la création d'un poste. Cette animation répondra aux différents travaux des collectivités du Pays de Bourges. Ce poste sera cofinancé par le FEADER à hauteur de 80 %.

- Le poste du Chargé de mission du programme Européen LEADER a été créé par délibération n°CS/1-12-15/22 en Comité Syndical du 1^{er} décembre 2015 et l'agent a été nommé sur ce poste à compter 1^{er} juin 2016 en CDD (2 ans)

Après ces explications, l'Agent de Développement fait un point sur le futur CA 2016 tel que présenté ci-dessous.

2. Analyse du futur Compte Administratif 2016 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES

Chapitre 011 « Charges à caractère Général »

Ce chapitre se caractérise par 3 types de dépenses :

- les dépenses liées à l'accueil et aux conditions de travail des salariés (loyers des logiciels, du photocopieur, des bureaux...),
- les dépenses propres aux différentes missions (fournitures, affranchissements, télécommunications, déplacements,...), et les charges rattachées au local du Syndicat Mixte,
- la communication externe et les actions de partenariats (pochettes et plaquettes TVB, panneaux FAB, carte de vœux,...)
- Opération « Plantons Le Décor » (PLD) deuxième programme :

- CS du 2/12/2014 les membres valident la relance de l'opération Plantons le décor pour 4 opérations de plantations de novembre/décembre 2015 à novembre/décembre 2018 (Marché Public).
- La dépense réelle 2016 se compose de la facture du premier programme de plantation 2015 soit un montant de 18 506,64 € TTC, plus la nouvelle facture d'environ 40 721 € TTC du deuxième programme ainsi que les dépenses des ateliers.
 - Le dossier de demande de subvention sera transmis prochainement (pour un passage en Commission Permanente Régionale de **Mars 2017**) pour une demande de subvention régionale de 32 800 € au titre du CRST,
 - Nous rattachons cette dépense au budget 2016,
 - Florence BARILLON-LIGÉ engagera les titres de recettes en Décembre auprès des porteurs de projets pour un montant d'environ 8 100 €.

Chapitre 012 « Charges de personnel » :

Le Pays a fonctionné avec 3 agents

- Proposition de maintenir une équipe d'animation sur la base de 4 agents (proposition initiale).
 - Agent de développement : en charge de l'animation des actions transversales en lien avec les responsables administratifs des collectivités membres et partenaires,
 - Chargée de missions « environnement - agriculture » pour le suivi des programmes FAB, TVB, PLD,...(CDD car remplacement de congés maternité et parental d'un agent),
 - Création d'un poste d'animation LEADER (financé à 80% par les fonds européens LEADER, recettes reportées en 2018)
 - Secrétaire-comptable, en charge du suivi des démarches administratives et comptables,

Leurs temps se sont portés sur :

- les rencontres avec les collectivités concernant les projets du Contrat Régional de Solidarité Territoriale et la participation aux réunions de travail portées par les collectivités membres, l'animation LEADER, le suivi de l'étude TVB, l'animation « Gestion différenciée des espaces publics »,...

Chapitre 042 « Opération de transferts entre section » :

Écriture comptable : Amortissement du matériel et autres

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » :

Ce chapitre se caractérise par :

- Maintien des indemnités,
- Poursuivre l'opération « Jachères et espaces fleuris et apicoles » - évolution afin de soutenir la mise en œuvre de semences adaptées au titre des inter-cultures : Opération initiée par la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher.

Le montant prévisionnel des dépenses engagées (2016) serait de 319 006,88 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitre 74 « Dotations, subventions » :

- Les contributions 2016 sont de :
 - 117 992,96 € pour les membres adhérents (communes et EPCI)
 - 58 300 € pour le Conseil Départemental du Cher
- Le soutien du Conseil Régional du Centre-Val de Loire se caractérise par :
 - la Subvention de *fonctionnement* pour l'animation du CRST : 58 300 €,
 - la subvention de 16 000 € pour la réalisation de la première phase de l'opération « Plantons Le Décor »

Le montant prévisionnel des recettes (2016) serait de 437 010,42 €.

À l'issue de l'année 2016, l'excédent de fonctionnement prévisionnel à reporter

au BP 2017 serait de : 118 003,54 €

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

Chapitre 20 « Immobilisations Incorporelles » :

Étude CERCOPE (coût 14 580 € TTC – subventionnée à hauteur de 80% au titre du CRST) :

- C.S du 2/12/14, les membres valident la signature de la convention avec l'Association CERCOPE (**Coordination Entomologique de la Région Centre pour l'Organisation de Projets d'Études**) afin d'engager la réalisation d'un diagnostic sur les insectes sur le territoire Ferme-Abeille-Biodiversité pour la période du 1/01/2015 au 31/12/2017.

Cette étude identifie le nombre et la variété des insectes présents à l'échelle de trois sites sur la zone Ferme-Abeille-Biodiversité. Le premier rapport mis en ligne sur le site internet du Pays de Bourges, permet d'identifier des espèces remarquables, en présence d'une haie et d'une bande enherbée
Versement du deuxième acompte de 7290 € pour l'année 2016.

Étude Trame Verte et Bleue (TVB) (coût 59 790 € TTC – subventionnée à hauteur de 80% au titre du CRST) :

- CS du 2/12/2015 les membres valident le lancement de l'étude « *Élaboration d'une cartographie Trame Verte et Bleue et d'un programme opérationnel en faveur de la Biodiversité* » :
 - Transmission de données actualisées au Système d'Information Géographique (SIG) du SIRDAB en réalisant une cartographie au 1/25000ème du territoire,
 - Identification des secteurs à enjeux,
 - Réalisation d'un programme opérationnel d'actions visant à conforter la biodiversité (ex : développement de corridors Noirs pour les chauves-souris au Sud de la rocade, actions engagées et soutenues par la ville de Bourges et les fonds régionaux au titre de l'Opération « Plantons le Décor » du Pays de Bourges).

Les échéances – paiements :

2015=19 071 € (réalisé) | 2016=23 268 € (réalisé) | 2017=17451 €

Subvention régionale sollicitée et versée en 2015 (dès réception de la notification) soit un acompte de 23 900€ (solde 2017=23 900 €)

Le montant prévisionnel des dépenses engagées (2016) serait de 40 859,25 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES

Chapitre 040 « Opération de transferts entre section » :

Écriture comptable : Amortissement du matériel et autres

Chapitre 13 « Subvention d'Investissement reçue » :

Le versement du solde de la subvention régionale initialement programmée pour l'étude TVB est reporté en 2017.

Le montant prévisionnel des recettes serait de 57 819,47 €.

**À l'issue de l'année 2016, l'excédent d'investissement prévisionnel à reporter au BP 2017 serait de :
16 960,22 €**

2. Orientations Budgétaires 2017:

Le Président et l'Agent de Développement indique quelles pourraient être les Orientations Budgétaires pour l'année 2017 selon les objectifs du Pays.

Délibération n°CS/1-12-16/26 Débat d'Orientations Budgétaires 2017

Proposition d'Orientations Budgétaires 2017:

Il est proposé d'aborder les orientations selon le document de travail transmis en considérant les éléments marquants pour chaque section.

a) Section de fonctionnement - dépenses

Charges à caractère général :

- Maintien des locaux à Mehun-sur-Yèvre - siège social du Syndicat,
- Maintien des différentes dépenses (maintenance du matériel, fournitures, déplacements,...),
- Augmentation du montant de la future campagne de plantations : 70 000 € [19 000 €/2015| 40 800€/2016],
- Mobilisation d'un fonds de 8000 € pour accompagner des actions de communication (FAB, TVB, Agenda 21,...)

Charges de personnel :

- Maintien des 3 agents titulaires (Secrétariat/Compta, Agent de Développement, Chargé de Mission « Environnement/Agriculture),
- Maintien de l'animateur LEADER, si le poste est financé à hauteur de 80 % au titre des fonds européens FEADER, cette subvention sera programmée en 2018, en tenant compte des délais de paiement,
- Adaptation des différentes cotisations, en lien avec un poste de contractuel sur toute l'année,
- Mobilisation d'un fonds de 10000 € en cas de rachat de points retraite (IRCANTEC-CNRACL) d'un ancien agent contractuel du Syndicat (Magali DELAVENA).

Autres charges de gestion courante :

- Maintien des Indemnités du Président et des Vice-Présidents,
- Mobilisation du fonds pour soutenir l'opération « jachères et espaces fleuris et apicoles ».

b) Section de fonctionnement – recettes

- Maintien des cotisations des membres adhérents,
- Versement de la subvention régionale de fonctionnement jusqu'à la fin du CRST/donc 2018,
- Non intégration des subventions LEADER pour le poste d'animateur,
- Prise en compte des paiements des porteurs de projet de l'opération « Plantons le Décor » 2017.

c) Section d'investissement – recettes

- Versement du solde de l'étude TVB soit 23 900 €, de l'étude entomologique, réalisée par l'association CERCOPE soit 5 800 € et également un acompte d'une étude Agenda 21.

d) Section d'investissement – dépenses

- Maintien d'un fonds de 15 000 € pour de l'investissement matériel,
- Capacité pour engager une nouvelle étude 58 000 € TTC - Agenda 21
 - o En tenant compte du paiement du solde des études TVB et du diagnostic entomologique.

Les membres du Comité Syndical ont pris connaissance et discuté des Orientations Budgétaires présentées pour l'exercice 2017.

V- Cotisations 2017,

Alain MAZÉ propose aux membres le maintien du montant des cotisations.

Rappel de la délibération concernant la cotisation 2016:

Les membres du Comité Syndical valident à l'unanimité, le montant des cotisations pour l'année 2016, comme suit :

- 1,40 €/an/hab.* pour les membres adhérents bénéficiaires du Contrat de Pays,
- 0,48 €/an/hab.* pour les membres adhérents non bénéficiaires du Contrat de Pays,
- 58 300 € pour le Conseil Départemental du Cher.

**En tenant compte des résultats des recensements de la population 2013 qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016 (source INSEE)-sans double compte.*

Délibération n°CS/1-12-16/27 Cotisations 2017

Les membres du Comité Syndical valident, à l'unanimité, le montant des cotisations pour l'année 2017, comme suit :

- 1,40 €/an/hab.* pour les membres adhérents bénéficiaires du Contrat de Pays,
- 0,48 €/an/hab.* pour les membres adhérents non bénéficiaires du Contrat de Pays,
- 58 300 € pour le Conseil Départemental du Cher.

**En tenant compte des résultats des recensements de la population 2014 qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017 (source INSEE)-sans double compte.*

VI- Questions Diverses

Le Président sollicite l'assemblée pour savoir s'il y a des questions diverses. Sans réponse, il clôt la réunion en remerciant à nouveau le Maire pour son accueil et en indiquant les dates de fermeture des bureaux du Pays (du lundi 21 décembre au vendredi 30 décembre 2016 inclus).

Il souhaite à toutes et tous de passer de très bonnes fêtes de fin d'année.